

Académie de Grenoble

Les sujets

*de sciences économiques et
sociales*

RESERVE AUX EXAMINATEURS DU 2d GROUPE.

Le cahier d'oral sera disponible pour tous les enseignants à compter du mois de septembre 2006 à l'adresse suivante :

<http://www.ac-grenoble.fr/ses/Content/index.htm>

Oral

Baccalauréat ES

Session 2006

LE CAHIER D'ORAL 2006.... :

Ce cahier 2006 est fidèle aux précédents dans ses ambitions. Il se veut le résultat **d'une production collective, volontaire, et si possible généralisée**. Il doit permettre **d'harmoniser nos pratiques en termes d'évaluation**, objectif important au vu des résultats du bac ES (communiqués par Pascal Bailly, membre de la Commission d'harmonisation).

Du bac 2005...

De nombreuses terminales ES passent l'oral du bac, et le taux de réussite au second tour, en baisse pendant 3 ans, remonte en 2005 (+5,7 points). Il faut donc poursuivre le travail d'harmonisation de nos pratiques.

En %	Série S	Série ES	Série L
Taux de réussite global	88,7	91,9	85,8
Taux de réussite à l'issu du 1 ^{er} groupe	77,1	79,6	79,6
Taux de réussite des candidats ayant passé l'oral	67,7	72,3	25,7

Taux de réussite des candidats passant l'oral de rattrapage au bac ES :

En %	Session 2002	Session 2003	Session 2004	Session 2005
Taux de réussite des candidats ayant passé l'oral	72,5	69,7	66,6	72,3

De la collecte des sujets en 2006

Afin de mieux coordonner la collecte des sujets et de favoriser le travail de tous, une liste de sujets avait été établie pour chaque établissement.

	Sujets demandés	Sujets fournis	Taux de retour
Tronc commun	83	52	63%
EDS	45	22	49%
Total	128	74	58%

93 établissements avaient été sollicités, 57 ont envoyé des sujets. **Les établissements qui ne participent pas à cette collecte sont sensiblement les mêmes que ceux des deux précédentes.**

Mais le taux de retour baisse de 20 points, passant de 73% en 2005 à 58% cette année. Cependant, le nombre d'établissements impliqués reste stable, ce qui est encourageant. **L'objectif reste d'impliquer tous les établissements de l'académie dans ce travail. De plus, la Commission se refuse à produire de nouveaux sujets, et par là même de compenser la non participation de certains établissements.**

Vous trouverez donc dans ce cahier :

- des conseils, les textes officiels,
- 44 sujets de tronc commun et 25 sujets de spécialité, constitués à partir des sujets reçus ou confectionnés au cours de la commission.

Ainsi, ce cahier est le résultat du volontarisme des concepteurs de sujets et des collègues qui ont accepté de participer à la Commission de sélection des sujets d'oral. Qu'ils soient ici chaleureusement remerciés. De même, nos remerciements s'adressent aux services du Rectorat qui se chargent de la photocopie du cahier et de sa diffusion.

Pour M. Fleury, I.P.R de Sciences Economiques et Sociales

et

Pour la Commission,

Martine Dupuis, Blandine Goffo & Thomas Blanchet

NOTE AUX PROFESSEURS

I- L'ORAL : UNE EPREUVE à PART ENTIERE

1/ Ses objectifs :

Comme à l'écrit, l'oral doit permettre d'évaluer :

- les capacités de l'élève : des connaissances et son aptitude à construire une argumentation pour répondre à la question posée ;
- le travail que l'élève a fourni durant l'année ,

-----> Epreuve à part entière, l'oral est noté de 0 à 20 sans tenir compte de la note d'écrit ,

2/ Sa spécificité :

Les modalités de l'évaluation à l'oral sont différentes de celles de l'écrit :

- d'abord des questions préalables permettant de mesurer les acquis de l'élève sans exiger de lui qu'il en fasse la synthèse .

Chaque question mesure un acquis.

Ces questions peuvent porter sur des connaissances ou des méthodes.

Elles n'appellent que des réponses brèves et précises.

-----> Cette première partie n'a de sens que si elle représente environ la moitié de la note .

- le sujet lui-même permet de mesurer les capacités de synthèse et les qualités orales: c'est un exposé d'environ 5 à 10 mn qui peut se rapprocher du plan détaillé de dissertation; compte tenu du faible temps de préparation, l'examineur ne peut attendre une forme très élaborée, en particulier l'introduction pourra être rapide.

-----> L'élève doit répondre à la question posée .

Nous rappelons qu'il s'agit d'une épreuve de rattrapage: elle doit rester un outil d'évaluation des compétences des élèves et ne doit pas être dévalorisée par un excès d'indulgence . MAIS si nous pouvons faire preuve de rigueur sur les savoirs et savoir-faire fondamentaux, nous ne devons pas attendre des élèves qu'ils aient des connaissances pointues sur tout .

3/ Le déroulement pratique de l'interrogation :

Les textes officiels exigent :

- que les élèves puissent choisir entre 2 sujets
- que les élèves disposent du temps nécessaire pour préparer l'oral: 30 mn .

II- L'HARMONISATION DE L'EPREUVE ORALE .

- Une construction collective de sujets vérifiés par la commission d'élaboration du cahier d'oral

- Il faut indiquer le barème au candidat. L'examineur le fixe en tenant compte de la difficulté des questions : 8 à 10 points pour les questions préalables, le reste pour la question à traiter .

Il s'agit de recommandations de la commission de choix des sujets oraux.

Chaque collègue garde toute latitude pour examiner les candidats, donc toute sa liberté pédagogique dans le respect des textes réglementaires .

NOTE AUX CANDIDATS*
ÉPREUVE ORALE DE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

LE CANDIDAT TRAITE L'UN DES DEUX SUJETS MIS À SA DISPOSITION POUR LA DURÉE DE L'ÉPREUVE.

NATURE DE L'ÉPREUVE :

Chaque sujet comprend :

- 1) Deux documents de nature différente (un texte, des données statistiques). Ils doivent être utilisés pour répondre aux questions préalables et au sujet.*
- 2) Des questions préalables permettant de vérifier :
-La connaissance des notions de base figurant dans le programme (Définitions, concepts de base, sigles, mécanismes...)
-La maîtrise des savoir-faire (calculs, interprétation de données statistiques)*
- 3) Une question principale (le sujet à traiter) qui doit faire l'objet d'un exposé structuré prenant appui sur les connaissances personnelles et les documents fournis.*

DURÉE DE L'ÉPREUVE :

- 1) Vous disposez de 30 mn pour préparer vos réponses et votre exposé.*
- 2) La durée de l'interrogation sera de 20 mn environ.*

BARÈME DE NOTATION :

Les questions préalables et le sujet représentent chacun la moitié de la note environ

N.B. :

- L'usage de la calculatrice est autorisé.*
- N'oubliez pas de présenter une pièce d'identité, votre convocation et votre livret scolaire.*

** Note à afficher sur la porte de la salle d'examen agrandie si possible au format A3*

accompagnée de l'extrait du B.O N°30 du 4109/1997 relatif à l'épreuve.

DEROULEMENT DE L'EPREUVE ORALE

1 – EXTRAIT DES RECOMMANDATIONS DE L'INSPECTION GENERALE DE SES

2.1 Constitution et utilisation d'une banque académique de sujets pour l'oral de contrôle

Il est souhaitable que toutes les académies constituent deux fascicules de sujets pour l'oral : un premier pour les élèves n'ayant suivi que l'enseignement obligatoire, un second pour les élèves ayant choisi l'enseignement de spécialité de sciences économiques et sociales .

Deux modalités peuvent être envisagées pour la constitution de ces banques de données :

- 1) tous les collègues de l'Académie envoient des sujets au groupe de pilotage désigné par l'inspecteur pédagogique régional ; ces propositions sont ensuite soumises à une commission académique qui est chargée de les trier et de les améliorer . Les sujets faisant l'objet d'un consensus au sein de la commission sont diffusés à l'ensemble des examinateurs . La composition des commissions restreintes est renouvelée pour moitié tous les deux ans .
- 2) tous les collègues apportent des propositions de sujets lors de la commission d'entente « élargie » et le choix des sujets retenus pour la « banque académique » se fait à cette occasion .

Dans les deux cas de figure, les examinateurs sont tenus d'utiliser exclusivement des sujets provenant de cette banque, mais ils peuvent opérer une sélection en son sein .

N.B : pour élaborer les sujets d'oraux, les collègues consulteront la note de service n°95-225 publiée au B.O n°45 de décembre 1995 qui précise les savoir-faire exigibles servant de référence aussi bien aux sujets d'écrit qu'aux sujets de l'oral de contrôle .

2.2. Déroulement de l'épreuve orale

Il est demandé aux examinateurs d'afficher la partie de la note de service n°97-164, publiée au B.O n°30 du 4 septembre 1997, qui concerne les modalités de l'épreuve orale de contrôle aux portes des salles d'examen afin d'informer les candidats de leurs droits et de leurs devoirs et d'éviter ainsi toute contestation ultérieure .

Chaque examinateur veille à proposer deux sujets portant sur des thèmes différents du programme . Le candidat traite l'un des deux sujets mis à sa disposition pour la durée de l'épreuve .

Les réponses aux questions « intermédiaires » qui accompagnent le sujet peuvent être faites soit avant l'exposé principal soit en cours d'exposé sans que le candidat puisse être sanctionné pour avoir privilégié l'une ou l'autre de ces possibilités .

Par ailleurs, il conviendra d'éviter d'interroger les candidats, lors de l'entretien, sur un nouveau sujet, qu'il n'aurait pas pu préparer .

Il est rappelé également que l'enseignant ne doit pas demander au candidat la note qu'il a obtenue à l'écrit ni faire des remarques désobligeantes sur l'enseignement qu'il a reçu . Le livret scolaire mis à la disposition du jury lors des délibérations ne doit pas être consulté par l'examineur avant qu'il n'ait mis sa note .

Enfin, chaque examinateur tiendra un registre des sujets qu'il a proposé à chaque candidat accompagné de ses remarques de façon à pouvoir justifier sa notation en cas de contestation .

Le 09/04/1998

Le doyen de l'inspection générale des sciences économiques et sociales

Bernard Simler

II- EXTRAIT DU BO n°30 DU 04.09.1997

Épreuve orale de contrôle

Durée : 20 minutes. ...

Temps de préparation: 30minutes

Le candidat a le choix entre deux sujets portant sur des thèmes différents du programme .

Ces sujets prennent appui sur deux documents courts, simples, et de nature différente (texte de mille trois cents signes au maximum, documents statistiques : soixante-cinq données chiffrées au maximum) . Pour les candidats ayant suivi l'enseignement de spécialité l'un de ces documents portera obligatoirement sur les auteurs du programme .

Ils comportent également deux ou trois questions simples permettant de vérifier la connaissance par le candidat des notions de base figurant dans le libellé du programme y compris les notions essentielles et complémentaires, ainsi que la maîtrise des outils et savoir-faire nécessaires .

Pour le Ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et par délégation,

Le directeur des lycées et collèges

Alain BOISSINOT